

L'ECHO DE JOSSIGNY

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

NOVEMBRE 2013



LE BILLET DU MAIRE

Depuis le 1^{er} septembre, nous sommes entrés dans une phase un peu compliquée en terme de communication aux administrés. La période pré-électorale est sensible : notre bulletin municipal ne doit pas faire l'objet d'un quelconque bilan de mandat ou d'un exposé des projets que je pourrais conduire avec une nouvelle équipe municipale. Nous verrons cela en mars 2014...

Je me cantonnerai à vous relater les événements passés. En premier lieu, je souhaite remercier tous les habitants de Jossigny. Pourquoi me direz-vous ?

Vous avez été simplement exemplaires pendant cette longue période de travaux. On ne vous a rien épargné... les routes fermées, les parkings inaccessibles par tronçon, la poussière en masse pendant l'été, la circulation importante sur certaines rues du village due aux déviations mises en place, la perte de fréquentation chez les commerçants....

Malgré cela, la grande majorité des habitants a pris son mal en patience, le « il faut bien que ça se fasse » était le maître mot. Alors MERCI pour votre patience, votre compréhension car la municipalité, les élus en charge des travaux, les bureaux d'étude ont vraiment essayé de limiter au maximum les désagréments. Ce n'était pas chose facile tous les jours, mais l'important était que nous ayons eu votre soutien.

Comme moi vous avez pu constater que nous avons été confrontés à l'incivilité, à « l'incivisme » au quotidien : la vitesse excessive sur une voirie dégradée, mettant en danger les équipes de chantier, les riverains, les enfants.

Malheureusement, rien d'étonnant : « le chacun pour soi » est érigé en règle dans notre société. La raison ne suffit pas, faudrait-il toujours plus de répression, d'interdiction pour limiter les débordements ?

Pour ce faire, nous avons décidé, après les travaux d'assainissement de mettre en place un projet de stationnements « pleine voie » sur les axes passants, rue de Lagny et rue de Tournan.

Le dossier a pris du retard dû pour une part à la réfection tardive de la chaussée, et d'autre part il a fallu réajuster les devis au regard de l'extension du projet initial, modifier la demande de subvention sur le fonds parlementaire de notre Député, Mr RIHAN CYPEL. Ainsi nous espérons pouvoir le mettre en œuvre dans les prochaines semaines.

Les tracasseries n'ont pas manqué au cours de l'année : nous avons eu à déplorer des intrusions des gens du voyage sur le terrain de sport à deux reprises.

Là encore, je tenais à remercier les Jossignaciens qui, vigilants, n'ont pas hésité à nous prévenir par SMS dès qu'ils voyaient des « rondes » anormales. Le soutien et la réactivité de notre député, de Monsieur le Sous-Préfet et des forces de police, nous ont permis de limiter dans le temps ces stationnements illicites.

Mais cela n'a pas empêché les dégradations sur les jeux des plus jeunes... Heureusement, Monsieur BOCQUEZ, notre agent technique, était à pied d'œuvre pour tout remettre en ordre.

Un autre point noir a perturbé la vie de la commune : l'État Civil... C'est plus de 2600 naissances depuis l'ouverture de l'hôpital, le 29 novembre 2012.

Par force, il a fallu composer, structurer ce service avec les forces en présence soit deux agents en tout et pour tout, réorganiser l'accueil du public, modifier les horaires d'ouverture de la Mairie. Vous avez sans doute été plus que déroutés par ce chamboulement, il y a de quoi ! Pour les habitants, les affaires générales ne changent pas d'horaires, et pour l'enregistrement des naissances, des décès, les plages horaires sont plus longues. Les choses rentreront dans d'ordre aussitôt que nous aurons transféré l'État Civil sur l'hôpital. Cela prend du temps car il a fallu résoudre deux problèmes : trouver un local dans l'hôpital et pouvoir y installer le personnel dédié à l'État Civil.

Depuis nous avons obtenu un bureau adapté et suffisamment vaste grâce au concours du nouveau Directeur Adjoint.

Au mois d'avril, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a mis à disposition un agent, Madame NOURAOUI ce qui a permis de « soulager » nos agents communaux.



JOSSIGNY

<http://jossigny.fr/>

Dans le même temps, j'ai demandé à nos voisins du Val d'Europe et du Val Maubuée de mettre à disposition un agent pour chaque intercommunalité. Le SAN du Val d'Europe a répondu favorablement et très rapidement, mais il fallait trouver un ou une volontaire. Depuis 15 jours c'est chose faite, un agent nous rejoindra à partir du 1^{er} janvier 2014.

Pour l'instant je n'ai pas de réponse des élus du Val Maubuée et je le regrette.

Vous l'avez compris ce sera dès le début de l'année prochaine que les agents administratifs de la commune retrouveront un peu plus de sérénité pour gérer les affaires générales de Jossigny.

Si vous vous êtes rendus en Mairie, vous avez pu constater que Liliane MAGNE n'était plus là, elle a souhaité prendre sa retraite. J'en profite pour la remercier des 29 années passées au sein de notre collectivité. Son départ est effectif depuis le 30 septembre.

Dès le 18 octobre, j'ai eu le plaisir d'accueillir Evelyne BOUCHER, à qui je souhaite la bienvenue à Jossigny. Elle occupe le poste de Secrétaire Générale. Je ne doute pas que vous lui ferez un accueil chaleureux.

L'équipe administrative se renforce, j'en suis très heureux, car la charge de travail devenait trop importante pour Mademoiselle BOGENEZ et Madame NOURAOUI, que je remercie pour leur dévouement, dans un contexte tendu.

Force est de constater que l'année 2013 fut difficile à plus d'un titre mais grâce à votre compréhension, votre patience, l'équipe municipale et tous les agents communaux vont passer ce cap et sont à pied d'œuvre pour vous proposer, un service public de qualité.

Très cordialement,

Votre Maire

HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi – mardi – jeudi

9h – 12h

vendredi

9h – 12h et 17h – 20h

La Mairie fermera exceptionnellement à 12h00 les mardis 24 et 31 décembre. Nous vous remercions de votre compréhension.

Le billet du Maire	1
Vie du village	2
Vie du village	3
Vie du village	4
Vie du village	5
Extraits des conseils municipaux	6
Informations générales	7
Informations générales	8

Au cours de l'année, nous avons eu à déplorer le décès de deux figures de Jossigny :

Madame BRENIERE, notre doyenne s'est éteinte dans sa 104ème année, à la Guette. Le Conseil Municipal présente ses sincères condoléances à sa famille.

Monsieur NOURY nous a quittés, sans un bruit, en avril dernier.

J'ai souhaité rendre hommage à notre Maire Honoraire depuis 2001. De 1977 à 2001, il a œuvré, en tant que Maire, pour donner à Jossigny une image singulière : conserver un village rural au sein de la Ville Nouvelle de Marne la Vallée.

C'était, à l'époque, un visionnaire. Il a su maintenir le cap en faisant fi des railleries, des pressions de l'Établissement Public d'Aménagement.

Ceux qui l'ont côtoyé se souviennent sans doute de ses colères, de ses interventions virulentes quand on taxait Jossigny de « Village Gaulois ».

Homme de culture, de communication, de défis, il a su me donner l'envie de continuer ce combat.

Je serais fier aujourd'hui de lui dire : « Roland tu as eu raison de te battre, car aujourd'hui la plaine agricole est reconnue à l'échelle du territoire, du département et de la région Ile de France. Nos espaces sont protégés et ce que tu voyais autour de ton, de notre village restera une réalité objective pendant encore longtemps ».

Mais comme souvent, nous sommes pris de cours, lors d'une disparition aussi brutale !

Alors Roland c'est à ta famille que j'adresse ses quelques mots de remerciements pour ton engagement.

Votre mari, votre père, votre grand-père était un homme de conviction, je suis honoré d'avoir été à ses côtés. Vous qui l'aimiez « dans le civil », sachez que le Conseil Municipal et la commune toute entière s'unissent à votre douleur.

Merci ROLAND, Merci Monsieur NOURY.



ECLAIRAGE A JOSSIGNY

Le SIERSEL (Syndicat Intercommunal d'Électrification de la Région Sud-Est de Lagny-sur-Marne) par l'intermédiaire du bureau d'étude Contact VRD a réalisé un audit de l'éclairage public sur l'ensemble des communes adhérentes au syndicat.

Il ressort de cet audit que trois types de travaux sont à réaliser :

Travaux de degré 1 : Investissements liés à la mise en conformité et à la sécurité des personnes (*mise aux normes des armoires*)

Travaux de degré 2 : Investissements liés à une économie énergétique ou de maintenance (*changement de luminaire équipés de ballons fluo, changement de luminaire cube/boule, mise en place de platines à variation de puissance*)

Travaux de degré 3 : Investissements générés par des améliorations qualitatives

Le SIERSEL indique également qu'une prise en charge des travaux pourrait être envisagée à minima à hauteur de 42%.

Pour la commune, il a été décidé de prévoir, dans le budget 2013, uniquement les travaux de degrés 1 et 2.

Le Conseil Municipal a donné son accord sur les travaux de degrés 1 et 2 proposés par le SIERSEL.

Par ailleurs, il a été décidé de donner mandat au SIERSEL pour réaliser les travaux et facturer ensuite les dits travaux à la commune déduction faite du montant correspondant à la participation du SIERSEL.

Sortie dans le village de l'école de JOSSIGNY

Le vendredi 27 Septembre 2013, nous avons participé à l'opération « Nettoyons la nature » pour protéger l'environnement (Léa R.), éviter la pollution (Cloé) et donc ne pas détruire la Terre (Daryl).

Pour ramasser les déchets, nous nous sommes munis d'une paire de gants et d'un sac poubelle (Léa B.).

Nous avons ramassé des tuyaux, cannettes, bouteilles, papiers de gâteaux, des mégots de cigarettes et du plastique.



Dictée à l'adulte collective
Classe des TPS/PS/MS.

Vendredi 27 septembre, nous sommes allés ramasser les déchets. On est allé au parc. Nous avons mis des dossards jaunes fluo et des gants pour ne pas nous salir les mains.



NOUVEAU A JOSSIGNY

Une nouvelle signalétique de la ZAE (zone d'activité économique) pour une meilleure desserte.

Le territoire de Marne et Gondoire compte 18 zones d'activités économiques (représentant une superficie de 430 hectares) qui accueillent, aujourd'hui, près de 800 entreprises et plus de 12000 emplois.

La communauté d'agglomération assure la gestion des espaces publics de ces zones : entretien des voiries, du mobilier urbain, des espaces verts, de l'éclairage et du renouvellement de la signalétique.

Élèves de l'école de Jossigny



On a ramassé des papiers, 2 cannettes de coca et 3 bouteilles d'eau. On a laissé les bouts de bois parce qu'ils appartiennent aux arbres. On a aussi laissé les pommes et les poires tombées par terre car elles sont bonnes pour la terre, les chenilles, les fourmis rouges et noires et les insectes. Les déchets salissent la terre et cela peut rendre les animaux malades.

Nous en avons également profité pour observer les panneaux de signalisation routière car il est très important de respecter les règles de circulation.

En tant que piéton, il faut faire attention en traversant et penser à regarder à droite et à gauche (Léa B.) sans s'arrêter sur la route. (Cloé).

En tant que véhicule, il est important de respecter les panneaux (Daryl).



ŒUFS DE PÂQUES

Le dimanche 31 mars, la Municipalité a invité les enfants à une grande chasse aux œufs. Une tradition que la commune de Jossigny fête tous les ans.

Les tous petits avaient leur petite place délimitée devant l'église, alors que les grands étaient accueillis au Parc, afin de repartir avec un panier bien rempli.

Le soleil radieux, qui a illuminé cette matinée, a permis à un grand nombre d'enfants de profiter de cette animation.



FÊTE COMMUNALE

Quand Fête Communale rime avec tradition.

Chaque année la municipalité organise le 3ème week-end du mois de juin la fête communale. Les festivités ont commencé le 15 juin par la distribution de la brioche par le Conseil Municipal aux habitants de la commune, brioche confectionnée par notre boulanger Benoît Chauveau. Puis les habitants avaient rendez-vous à la Grange aux Dîmes à partir de 19h30 pour partager un moment de convivialité autour d'un pique nique. En fin de soirée les enfants ont reçu un lampion pour une retraite aux flambeaux organisée dans les rues du village puis tout le monde s'est retrouvé pour brûler le bonhomme de paille et clôturer la soirée autour des manèges.

Ensuite, le dimanche 16 juin, la fête communale s'est terminée par la traditionnelle brocante, cette année sous un soleil radieux.





SORTIE DES ENFANTS

Le 19 juin, nous emmenons les enfants de la commune à la ferme pédagogique de St Hilliers. Ils ont pu découvrir une ferme pas comme les autres : l'enfant y est acteur à part entière. Ils ont pu participer par petits groupes aux différentes activités de la ferme de manière très concrète : ramasser les œufs, observer les poussins dans l'incubateur, brosser les chevaux, ramasser des légumes et des plantes aromatiques. Ce fut pour tous, l'occasion d'éveiller leurs sens : sentir, voir, toucher, goûter et surtout découvrir le lien entre la nature et l'homme, la nécessité d'être très attentifs à leur environnement. Les animateurs, très professionnels, ont séduit, captivé tout notre petit monde toute la journée. En fin de journée, c'est avec des souvenirs plein les yeux et plein la tête qu'ils sont rentrés à Jossigny.



MARATHON 2013

Comme chaque année, au début de l'été, s'est déroulé le Marathon Marne et Gondoire, le 30 juin dernier avec 1 course individuelle adulte, 1 course par équipe adulte et 3 courses enfant. Elles ont eu leur succès habituel avec 225 coureurs individuels et 99 équipes.

Après l'effort, le réconfort, avec de nombreuses animations et bien sur la possibilité de se restaurer dans le très agréable parc de Rentilly. Tout ceci s'est déroulé dans une ambiance festive !

Si vous avez raté cette belle manifestation vous aurez l'occasion de vous rattraper lors de l'édition 2014 !

Un grand merci à tous les bénévoles et élus pour leurs aides précieuses ainsi qu'à tous les coureurs et spectateurs. À l'année prochaine !



FÊTE DU PATRIMOINE

« Chemins du Regard »

Le 15 septembre dernier, dans le cadre des journées du Patrimoine, l'Office du tourisme de Marne et Gondoire nous a gratifiés d'une prestation de qualité. Cette année, c'est la compagnie KMK qui a proposé, à un groupe d'une quinzaine de personnes une déambulation poétique, mêlant le verbe et la danse contemporaine, aux abords du Moulin de Jossigny. Surpris, tout d'abord, on ne pouvait que se laisser bercer par les mots évoquant la question de l'espace, des limites, du territoire. Désorientés, un peu, nous suivions le maître de cérémonie, équipé de sa drôle de table d'orientation portative qu'il posait où bon lui semblait, surveillant, du coin de l'œil, une danseuse qui prenait part à notre déambulation au-delà du Réel. Pour nous autres « profanes », on pourrait résumer « cette ballade » par : « On est ici et on s'y sent bien !! »



COMMUNIQUE DU CLUB DE L'AMITIE

Amis retraités, venez nous retrouver au « Club de l'Amitié » à la Grange aux Dîmes, deux mercredi après-midi par mois de 14h à 18h.

Sorties, repas, jeux de cartes, scrabble, travaux pratiques...

Renseignements : Madame Bernard Michelle, Présidente, tél 01 60 43 19 66 ou 06 77 70 74 11 ; Madame Billotte, secrétaire, tél 01 64 66 11 08 ou 06 86 73 72 64.

VOYAGE DES ANCIENS

Mercredi 11 septembre, sous un ciel plutôt gris, le voyage traditionnel, organisé par le CCAS, pour les anciens, prenait la direction du Nord, plus précisément Steenvoorde dans les Flandres.

Après un arrêt en cours de route pour un petit casse-croûte, le groupe arrivait à l'auberge du Noordmeulen. De là, départ en chariots, direction Steenvoorde pour une initiation à la boule de Flamande. Un peu d'adresse et beaucoup de fou rire au programme. Puis c'est le déjeuner, de retour à l'auberge. Dégustation des produits locaux.

La journée se poursuit avec la visite du moulin de Saint Arnould, unique moulin tour tronconique en brique en Flandre française, et la visite du petit musée attenant très bien agencé et documenté.

C'est ensuite le retour vers Jossigny où l'on se quitta après avoir pris une dernière « collation ».

LA BOULE FLAMANDE



LE STEENMEULEN
Moulin de St Arnould



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

En mémoire des combattants morts ou disparus pour la France lors de la guerre 14/18, plusieurs générations de Jossignaciens se sont rassemblées le 11 novembre autour du Monument aux Morts où elles ont déposé une gerbe et observé une minute de silence, avant de se rendre en cortège vers le cimetière pour le dépôt, par les jeunes présents, d'un bouquet pour chaque ancien combattant.



12/04/2013

BILAN DU BUDGET 2012

Monsieur le Maire rappelle la situation financière de la commune notamment sur le déficit des investissements dû essentiellement aux emprunts, à l'arrivée de l'hôpital, aux charges de personnel, au commerce de proximité, à l'école et au périscolaire.

Monsieur le Maire a rencontré le 8 avril dernier Monsieur CHARTIER, président de Marne et Gondoire et Monsieur HUBELE, directeur financier de la CAMG afin de leur exposer la situation. Par rapport au déficit d'investissement le Président de Marne et Gondoire propose d'acheter à la commune le terrain situé rue de Meaux estimé par les Domaines à 218 000 Euros. Cela permettra à la commune d'avoir un budget équilibré temporairement. Restera environ 93 000 euros d'excédents qui sont inscrits dans le budget primitif.

Monsieur le Maire a demandé un rendez-vous au Sous-Préfet : Pour accélérer le versement à la commune la FCTVA, soit un montant de 41 000 € ; Pour entrevoir la possibilité de percevoir un acompte de la DETR au regard des dépenses déjà réalisées ; Accélérer la procédure avec le Val d'Europe pour que les communes délibèrent rapidement pour avoir une personne à disposition en plus pour l'état civil ; Faire en sorte sur le Conseil Communautaire du Val Maubuée réviser son refus de participer au financement de la mise à disposition d'une personne en plus pour l'état civil. En effet depuis le 29 novembre 2012 et à ce jour il y a eu 1073 naissances enregistrées dont 20 % sur le Val Maubuée, 25 % sur Marne et Gondoire (32 % si l'on compte Bussy Saint-Georges), 10 % sur le Val d'Europe, le reste des naissances concerne Montry, Noisy le Grand, les communes de la Brie Boisée, Pontault Combault, Chelles ...

POUR LE BUDGET 2013**DEPENSES :**

La commune ne pourra pas faire d'investissements coûteux. Elle se limitera à : La mise en conformité de l'éclairage public pour un montant de 12 250 €. Le SIERSEL subventionnera 42 % des travaux. Restera à la charge de la commune 6 737,50 € ; La mise en place de 2 bornes incendie pour un montant estimatif de 5 000 €. En effet pour éviter un coût supplémentaire, la commune profite des travaux d'assainissement actuellement en cours pour mettre en place ces 2 bornes à incendie ; Au contrat d'entretien des espaces verts pour un montant de 15 326 € ; A l'aire de jeux de cour à l'école : peinture au sol ; La Réduction du budget concernant les fêtes et les cérémonies.

PERSPECTIVES DE RECETTES :

La cafétéria, le point presse, le parking du groupe VINCI et l'hémodialyse implantés à l'hôpital étant des établissements privés, rapporteront à la commune des produits de taxe du foncier bâti ; La vente du terrain rue de Meaux et l'urbanisation du centre bourg (65 logements) ; Les 55000 m2 de terrains autour de l'hôpital seront aussi de nature à augmenter les recettes en terme de produits de taxe du foncier bâti.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2013

Les ressources de la commune s'amointrissent d'année en année, les dotations d'Etat, elles aussi, sont en constante diminution. Contrairement aux exercices précédents, il est nécessaire d'ajuster l'équilibre financier de la commune, en prenant en compte : La baisse significative des dotations d'état ; Le coût des charges transférées ; La volonté de poursuivre les services à la population, sans alourdir les charges des ménages les plus modestes : la restauration, l'accueil périscolaire, et les moyens dédiés à l'école, et dans un an l'application de la modification des rythmes scolaires. Autant de services qui demandent des moyens financiers un peu plus conséquents.

Compte tenu de l'ensemble de ces facteurs, Mr le Maire propose les taux suivants :

Taxe d'habitation 2013 : 8,07 % (soit + 0,38 % par rapport au taux 2012)

Taxe Foncier Bâti 2013 : 19,08 % (+ 0,91 % par rapport au taux 2012)

Taxe Foncier Non Bâti 2013 : 37,39 % (+ 1,78 % par rapport au taux 2012).

Mr le Maire précise que la commune reste dans la moyenne basse (3ème) des 16 communes de Marne et Gondoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la revalorisation des taux d'imposition pour 2013.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Sylvia CHEVALLIER informe le Conseil Municipal que la sortie des enfants aura lieu le mercredi 19 juin à la ferme pédagogique de SAINT-HILLIERS.

19/04/2013

DELIBERATION N°2013-15- REPRISE ANTICIPE DU RESULTAT 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **PREND ACTE** des résultats de l'exercice 2012 qui ressortent ainsi qu'il suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de la section de fonctionnement 2012 : 27 512,17 € - Résultat reporté de l'exercice 2011 : - 5 886, 72 €. Résultat de clôture à affecter : 21 625, 45 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de la section d'investissement 2012 : - 93 459, 53 € - Résultat reporté de l'exercice 2011 : - 33 186, 46 €. Résultat d'investissement (001) : - 126 645, 99 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Besoin de financement de la section d'investissement (1068) : 21 625, 45 €

Excédent reporté à la section de fonctionnement (002) : 0, 00 €

APPROUVE le Compte Administratif 2012 tel qu'il est présenté.

DELIBERATION N°2013/16 - BUDGET PRIMITIF 2013.

Considérant le budget primitif 2013 présenté par Monsieur MAILLARD, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

En section de fonctionnement : Dépenses : 477140,00 € ; Recettes : 477140,00 €

En section d'investissement : Dépenses : 406583,45 € ; Recettes : 406583,45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte par chapitre le budget primitif de l'année 2013.

DELIBERATION N°2013-17 - CONTRAT ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le MAIRE propose la reconduction du contrat espace vert pour l'entretien des espaces verts de la commune : Saint-Germain-Paysage à Bussy-Saint-Martin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'offre de l'entreprise ST GERMAIN PAYSAGE.

QUESTIONS DIVERSES

Marathon de Marne et Gondoire, M.FEAUVEAU demande quelles sont les personnes qui seraient disponibles pour assurer la logistique et la sécurité du Marathon qui aura lieu le 30 juin. M. LE MAIRE remercie Guillaume HUBELET Directeur Financier et son équipe de Marne et Gondoire.

21/06/2013

DELIBERATION N°2013/18 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012.

Après s'être fait présenter le Compte Administratif 2012 par Madame Sylvia CHEVALLIER, 2ème adjointe au Maire en charge des Finances, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la comptabilité 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

PREND ACTE des résultats de l'exercice 2012 qui ressortent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues : 551 000 € ; Dépenses Réalisées : 433 263,61 €

Recettes prévues : 551 000 € ; Recettes Réalisées : 460 775,78 €

Résultat de l'exercice 2012 : + 27 512,17 € ; Résultat de l'exercice 2011 : -5 886, 72€

Compte 002 Résultat de clôture 2012 : + 21 625,45 €

INVESTISSEMENT

Dépenses prévues : 173 000,00 € ; Dépenses Réalisées : 99 172,53 €

Recettes prévues : 173 000,00 € ; Recettes Réalisées : 5 713,00 €

Résultat de l'exercice 2012 : 93 459, 53 € ; Résultat de l'exercice 2011 : 33 186, 46 €

Compte 001 Résultat de clôture 2012 : 126 645, 99 €

APPROUVE le Compte Administratif 2012 tel qu'il est présenté.

DELIBERATION N°2013/19 - COMPTE DE GESTION 2012.

VU le Compte de Gestion présenté par Madame la Trésorière de BUSSY-ST-GEORGES, concernant l'exercice 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par Madame la Trésorière n'appelle pas d'autres observations de la part du Conseil Municipal.

ADOpte le compte de gestion 2012 dressé par le Trésorier Principal.

DELIBERATION N°2013/20 - CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX

Considérant la proposition de renouvellement de contrat présentée par la société All Events - Net,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat et les documents y afférent.

DELIBERATION N°2013/21 - CONTRAT D'ENTRETIEN DES MOYENS DE CHAUFFAGE

Considérant les propositions de contrat réactualisées concernant l'entretien des équipements de chauffage des bâtiments communaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de confier l'entretien annuel des moyens de chauffage à l'entreprise LEROY Chauffage Plomberie - 35, rue Albert Mattar - 77400 CARNETIN .

DELIBERATION N°2013/22 - CONTRAT LOGICIEL DE GESTION ETAT-CIVIL

VU la proposition de contrat présentée, par la société LOGITUD SOLUTIONS,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition de contrat.

DELIBERATION N°2013/23 - CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE

Considérant le courrier de l'Office Central de Restauration Scolaire concernant la révision des prix pour la période scolaire 2012/2013, soit un repas facturé à 2,662 €TTC (TVA à 5,5 %),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la révision des prix pour la fourniture de repas scolaire,

DELIBERATION N°2013/24 - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR LE SITE INTERNET COMMUNAL PAR LA SOCIETE RESEAU DES COMMUNES.

VU la proposition de contrat présentée, par la société RESEAU DES COMMUNES pour la conception, la réalisation et la maintenance d'un site internet communal ;

Considérant le rapport de Monsieur GROSBOIS, adjoint au Maire en charge de la communication ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition de contrat de prestation de service.

DELIBERATION N°2013 /25 -CONTRAT DE DERATISATION

Considérant la proposition de contrat présentée par la société France Hygiène Service S.A., Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de renouvellement du contrat de dératisation, pour une durée de 12 mois, pour un prix annuel de 650 €H.T..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire de signer le nouveau contrat d'abonnement de dératisation.

DELIBERATION N°2013/26 - EVOLUTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE&GONDOIRE

VU l'avis favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 3 juin 2013.

VU la délibération du conseil communautaire n°2013/037 en date du 17 juin 2013,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire,

DELIBERATION N°2013/32 - AMENAGEMENT DE LA ZONE INA

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en date du 14 mai 2012, définissant les opérations d'aménagement d'intérêt communautaire.

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet d'aménagement défini par Marne et Gondoire en totale collaboration avec la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur la programmation et les prescriptions urbaines envisagées dans le cadre du projet d'aménagement.

DELIBERATION N°2013/33- CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE A LA COMMUNAUTE DE MARNE ET GONDOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser la vente amiable à titre onéreux à la CAMG le terrain communal sis Rue de Meaux, cadastrée A 160 d'une contenance de 558 m².

DELIBERATION N°2013/29 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

CONSIDERANT l'établissement du rapport 1 du 30 janvier 2013 et du rapport 2 du 27 février 2013, liés à l'intégration de la commune de Montevrain au 1er janvier 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les rapports 1 et 2 de la CLECT soumis par la Communauté d'Agglomération de Marne&Gondoire, tels que joints en annexe

DELIBERATION N°2013/30 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

Considérant qu'il est nécessaire de modifier et restaurer la signalisation horizontale de la voirie de la commune

Considérant le montant des dépenses pour cette opération établi à environ 12 000 €H.T.,

Monsieur le Maire explique que la commune sollicite une participation financière, d'un montant de 6000 € sur l'enveloppe parlementaire de Monsieur le Député de la 8ème circonscription de Seine-et-Marne, dans le cadre de la mise en sécurité (signalisation horizontale) de la voirie de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

GENS DU VOYAGE : M. Le Maire remercie les habitants, M. WESPISER, M. FEAUVEAU et Benoît CORMAN pour la création d'un fossé.

COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

EVITER LES INTOXICATIONS PAR LE MONOXYDE DE CARBONE: ADOPTER LES BONS REFLEXES

Alors que Météo France annonce pour les jours à venir un net refroidissement des températures, la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et la Direction générale de la santé souhaitent rappeler les mesures simples à respecter pour éviter une intoxication par le monoxyde de carbone, qui peut être mortelle.

Les précautions à prendre :

- Faites entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié ;
- Faites ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;
- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, etc.) ;
- Aérez quotidiennement votre habitation et n'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par temps froid ;
- N'utilisez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Communiqué de la Maison Départementale des Solidarités de Lagny-sur-Marne

Réorganisation du service social et du service PMI/PE depuis le 15 septembre 2013 :

- Professionnel affecté au service PMI/PE : A. Bevilacqua ; secrétaire : Nadine Lefort, tél 01 64 12 43 34
- Professionnels affectés au service social : P. Arcolle, E. Barbieux, D. Breuil, N. Coignard, N. Delicourt, S. Meyrueix, S. Pieruccetti et S. Serifou ; secrétaires : S. Devarieux, tél 01 64 12 43 38 et E. Sauvart, tél 01 64 12 68 48.

INFO DU SMERSEM

(Syndicat Mixte d'Énergies en Réseaux de Seine et Marne)

Les consommateurs de gaz naturel et d'électricité disposant de faibles ressources peuvent bénéficier pour ces biens de première nécessité de tarifs sociaux. Il s'agit du **Tarif Spécial de Solidarité (TSS)**, pour le gaz, et du **Tarif de Première Nécessité (TPN)**, pour l'électricité.

Par ailleurs, ces tarifs sociaux s'adressent non plus aux seuls bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC), mais également aux personnes éligibles à l'Assurance Complémentaire Santé (ACS).

Ces tarifs sociaux ne se substituent pas aux autres aides destinées aux personnes en situation de précarité et sont valables pour une durée d'un an renouvelable.

Pour plus de précisions :

Coordonnées du SMERSEM: 10, rue des Frères Lumières Z.I. - 77100 MEAUX
Tél : 01 64 35 27 27
mail : www.smersem.fr

Communiqué de la CNAV

• Tout savoir sur la réforme des retraites.

Le gouvernement a engagé des travaux de réforme des retraites. À cette occasion, la CNAV a mis en ligne un site spécial réforme à destination du grand public. L'objectif ? Garantir un accès simplifié à l'information sur les nouvelles mesures concernant la retraite de base du régime général.

Accessible depuis www.lassuranceretraite.fr, le site dédié à la réforme permet de retrouver notamment : les principales mesures explicitées, les questions/réponses les plus fréquentes, les dernières actualités, le calendrier de la réforme et des liens vers les pages du site pour compléter l'information et mieux comprendre la législation en vigueur.

• Aide à la prise en charge des dépenses de santé.

Les retraités aux revenus modestes peuvent bénéficier d'une aide à la prise en charge de leurs dépenses de santé. Selon leurs ressources, les assurés peuvent prétendre soit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), soit à l'aide pour une complémentaire santé (ACS).

Pour plus d'informations, contactez l'Assurance maladie en composant le **36 46** (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou connectez-vous sur www.ameli.fr

INFOS OFFICE DE TOURISME DE MARNE ET GONDOIRE

Cabaret l'Ermitage

Date : jusqu'au mardi 31 décembre 2013

Lieu : Chalifert. Le Cabaret de l'Ermitage est heureux de vous accueillir pour vous évader le temps d'une soirée dans un univers de rire, de fête et de bonne humeur. Déjeuner ou dîner-spectacle ; Soirées Cabaret avec humoristes, magiciens, chanteuses, transformistes ... ; Soirées à thèmes (brésilienne, chippendales, sosies ...) ; Après-midis dansants pour faire revivre l'esprit de cette ancienne guinguette



Salon du Mariage

Entre rencontres et savoir-faire : les professionnels du mariage tiennent salon à Lagny-sur-Marne, les 23 et 24 novembre 2013. Plus de 40 exposants seront présents lors de cette toute première édition pour répondre à toutes les envies en matière de mariage et d'événements.

Randonnée découverte de la Vallée de la Marne

Un dimanche par mois, l'office de tourisme s'associe à l'AJT Rando de Thorigny-sur-Marne pour vous faire découvrir le territoire de Marne et Gondoire. Le 24 novembre, randonnez dans la Vallée de la Marne sur 12 km au départ de Dampmart. Rendez-vous à 13h devant l'église.

Marché de Noël à Thorigny-sur-Marne

Le marché de Noël s'installe dans le centre-ville de Thorigny-sur-Marne du vendredi 29 novembre au dimanche 1er décembre 2013. Durant trois jours, de nombreux stands vous proposeront produits artisanaux et autres idées de cadeaux.

Atelier d'aquarelle naturaliste

Samedi 30 novembre 2013 de 13 h à 17 h, Agathe Haevermans, dessinatrice, scientifique et naturaliste en botanique, prend possession du moulin Russon pour partager ses connaissances en aquarelle à travers des ateliers créatifs.

Concert So Gospel

Le samedi 30 novembre à l'Église Notre Dame des Ardents, 1 rue du Docteur Naudier, à Lagny-sur-Marne.

So Gospel, groupe de gospel de la région parisienne, sera présent à Lagny-sur-Marne pour partager son enthousiasme pour la musique gospel.

Tarifs : 15€plein tarif et 10€tarif réduit.

Billetterie à l'Office de Tourisme : 01 64 02 15 15

INFO PARC CULTUREL DE RENTILLY

Exposition Toujours de l'aube et de ce soir

Exposition du plasticien Nicolas Rouxel-Chaurey, ouverte dans la salle des trophées du 14 septembre au 8 décembre

Le mercredi et le samedi de 14 h 30 à 17 h 30

Le dimanche de 10 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30 ; Entrée libre

Vernissage de l'exposition le samedi 14 septembre à partir de 12 h 30

Visites commentées de l'exposition : Rendez-vous dans l'Orangerie, les dimanches 22 septembre et 24 novembre à 15 h 30. Tout public. Entrée libre

32e Festival international Jean Rouch

Voir autrement le monde – du 5 au 29 novembre 2013

Le rendez-vous que nous vous proposons cette année mettra à l'honneur la musique au cinéma. En effet, depuis vingt ans au festival, est récompensé du Prix Bartók un documentaire consacré aux musiques du monde. Pour fêter ensemble cet anniversaire, nous vous invitons à venir découvrir les richesses de ce cinéma sous le signe de la rencontre et du métissage à l'écoute des mélodies et des rythmes de la création musicale.

Espace des arts vivants, tout public, à partir de 12 ans. Entrée libre

Nombre de places limité réservation conseillée au 01 60 35 46 72

Débat autour de la thématique du street art

En langue des signes et en français. Par l'association B&BDP et avec la participation d'intervenants invités.

Espace des arts vivants, mardi 3 décembre de 19 h 00 à 21 h 30. Tout public. Entrée libre. Nombre de places limité, réservation conseillée au 01 60 35 46 72

Contes Kongo

Par Gabriel Kinsa Gabriel. Kinsa invite le public au cœur de la forêt. Durée : environ 1 h

Espace des arts vivants, mercredi 4 décembre à 16 h 00. À partir de 5 ans.

Entrée libre ; Nombre de places limité réservation conseillée au 01 60 35 46 72

Conférence en forme de poire

Alors qu'avec le sérieux qui le caractérise, Olivier Salon prévoit de nous exposer la vie, l'œuvre et la mémoire d'Erik Satie, il risque d'être quelque peu perturbé par la présence d'un second conférencier, spécialiste lui de la compression, souhaitant aller droit au but, quitte à compresser la première *Gymnopédie*. Il réussira néanmoins à mener jusqu'au bout son propos, non sans mal, tandis que les textes géniaux du musicien sont passés à la moulinette oulipienne.

Espace des arts vivants, vendredi 6 décembre à 20 h 30. Tout public, entrée libre

Nombre de places limité, réservation conseillée au 01 60 35 46 72

Ciné choco

Partenariat avec le cinéma Le Cinq de Lagny-sur-Marne

Projection d'un film pour enfants accompagné d'un goûter au Cinéma Le Cinq à Lagny-sur-Marne.

Les samedis 14 et 21 décembre. Aux environs de 16 h 00. Pour les enfants de moins de 12 ans. À noter : tarif unique adultes et enfants : 6 € pour une séance en 3D, 5,50 € pour une séance sans 3D. Renseignements et réservations au 01 60 26 40 11

Frisson baroque

Septième édition déjà de Frisson baroque, le festival des arts baroques en Marne et Gondoire, qui résonnera dans les communes du territoire, du 22 au 26 janvier 2014

Entrée libre

Retrouvez toutes les informations concernant le festival en fin d'année.

Réservation obligatoire à partir du 8 janvier 2014 au 01 64 02 15 15

(aucune réservation par mail ne sera prise en compte).



COMMUNIQUE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Depuis mars 2013, le système de pré-plainte sur internet est disponible sur l'ensemble du territoire. Déposer une pré-plainte sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr vous permettra de prendre rendez-vous avec l'unité de gendarmerie ou le service de police de votre choix. Vous pourrez alors déposer et signer votre plainte qui deviendra alors effective.

Ce nouveau type de déclaration fonctionne en cas de vol, de dégradation, d'escroquerie, ou de toute autre atteinte aux biens, et quand l'identité de l'auteur n'est pas connue. Dans les autres cas, la victime doit se rendre directement au poste de police ou de gendarmerie.

COMMUNIQUE SIETREM

Vente de calendriers 2014 : Attention aux colporteurs !

Plusieurs habitants des communes du SIETREM nous ont informés du passage de colporteurs sur leur commune proposant la vente de calendriers 2014.

Le SIETREM ne propose, n'encourage et ne cautionne sous aucun prétexte et sous aucune forme la vente de calendriers.

Ces colporteurs ne sont pas des agents du SIETREM et ne sont en aucun cas mandatés par la collectivité pour la vente de calendriers ou autres objets.

Le SIETREM vous invite à être vigilant face aux sollicitations de ces démarcheurs et à alerter la police municipale de votre commune ainsi que votre mairie.

Vous n'avez bien sûr aucune obligation de donner de l'argent.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Nous aimons tous les animaux de compagnie et ceux-ci nous le rendent bien. L'animal est sous la responsabilité de son maître tant pour son éducation que pour l'apprentissage de la propreté.

Pour certains propriétaires indécents, la promenade rituelle rime bien souvent avec déjections canines, l'animal satisfaisant un besoin bien naturel. Ce type de comportement est intolérable, il n'y pas de chiens sales mais uniquement des maîtres mal éduqués.

Enfin rappelons que ramasser ce n'est pas s'abaisser. Le respect d'autrui passe par la compréhension et l'acceptation des comportements. Pourtant certains agissent contre ces règles de bienséances en laissant leurs animaux faire leurs besoins sur les trottoirs, les pas de porte, les parcs et jardins.



AGENDA

- **8 décembre : repas de Noël des anciens.**

Les inscriptions sont reçues en Mairie jusqu'au 2 décembre à 12h00.

- **11 décembre : Noël des enfants à la Grange aux Dîmes.**

Les inscriptions sont reçues en Mairie jusqu'au 6 décembre à 12h00

- **18 janvier 2014 : vœux de la commune.**

BON VOISINAGE ET BON SENS CIVIQUE

ATTENTION AUX BRUITS

Selon un arrêté préfectoral, l'utilisation d'engins bruyants (tous matériels de bricolage et de jardinage) à l'extérieur est réglementée :

jours ouvrés : de 7h à 20h

samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30

dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Le bruit en général (fête bruyante, musique...) doit être modéré pour la sauvegarde du bien-être des voisins, et ce même avant 22 heures.

Conseil : si vous pensez que votre fête risque très occasionnellement de perturber le voisinage, il est vivement conseillé de prévenir l'entourage à l'aide d'un petit mot dans la boîte aux lettres ou une visite.

BRULAGE A L'AIR LIBRE

Il s'agit d'une tolérance, considérant le caractère rural de notre village. Les feux de jardin sont à éviter dans la mesure du possible et doivent faire l'objet d'une surveillance rigoureuse et effectués en dehors des jours de grand vent. Le feu ne doit être la source d'aucune nuisance pour le voisinage, notamment : émission de fumées épaisses et projections de débris enflammés.

RENTREZ VOS POUBELLES

Les poubelles ne doivent être sorties que le soir précédent le jour de collecte et être ramassées rapidement. Il en est de même pour les extra-ménagères qui ne doivent être déposés sur les trottoirs que le dimanche soir précédent le jour de ramassage.

OBLIGATIONS DES RIVERAINS

Chaque habitant a l'obligation d'entretenir les trottoirs devant chez lui, y compris les commerces et les entreprises. Que ce soit pour la taille des haies, le balayage des feuilles mortes, ou de dégager un passage pour les piétons en cas de neige ou de verglas.

N'oubliez pas qu'en cas d'accident (chute de personne par exemple), c'est votre responsabilité qui peut être mise en cause.

LE RECENSEMENT ET LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté. Le recensement permet l'inscription d'office sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC ex-JAPD).

La Mairie vous remettra aussi une attestation de recensement qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement : en effet cette attestation vous sera réclamée pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, conduite accompagnée, CAP, BEP, baccalauréat, inscription en faculté...).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

IMPORTANT : Les inscriptions sur les listes électorales se feront jusqu'au **mardi 31 décembre 2013, de 9h à 12h, en mairie.**

Sont concernées les personnes non inscrites, les personnes nouvellement arrivées dans la commune ainsi que les personnes ayant déménagé à l'intérieur de Jossigny.

Veillez vous présenter à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Prochaines élections en 2014 :

- Municipales : 23 et 30 mars 2014

- Européennes : 25 mai 2014

ENCOMBRANTS

Date de la prochaine collecte des encombrants : **lundi 9 décembre** au matin.

AVEC UN PEU D'AVANCE, TOUTE L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE.